

Outil de référence - Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières

PROCESSUS DE FORMATION DES GROUPES							
	Étapes	Intervenants et responsabilités				Échéancier	Pratiques gagnantes
		CSS	Direction	Enseignant(s) concerné (s)	Équipe-école		
1	Effectuer la commande de personnel en fonction des besoins des élèves à risque et HDAA.				Comité école EHDA et CCEE: Identifier les besoins des élèves en vue de la prochaine année scolaire.	Mars	
2	Effectuer le bilan de l'année visant à identifier les difficultés rencontrées par l'élève.	Répondre aux besoins des gestionnaires / enseignants / intervenants en termes de soutien.	Répondre aux besoins des enseignants en termes de développement professionnel et de services de soutien.	Identifier les besoins des élèves à risque et HDAA en termes d'intervention, d'accompagnement et d'évaluation.	Comité école EHDA: Procéder à l'analyse afin de s'assurer que la demande de personnel réponde aux besoins identifiés.	Au plus tard le 1er mai	S'assurer que le PI contient les informations en lien avec les interventions, l'accompagnement et l'évaluation ainsi que les bris de fonctionnement, les limitations et le soutien.
3	Établir les balises pour la composition des groupes - Annexe XI 6) (en prévision des besoins des élèves pour l'année scolaire suivante)	Envoyer une note de service qui rappelle l'obligation de la direction de procéder à l'établissement des balises tel que prévu à l'article 6.1 de l'annexe XI.	À la suite de la consultation avec le CCÉE/AG, communiquer les balises aux enseignants et planifier la composition des groupes.	Prendre connaissance des balises émises à la suite de la consultation.	CCEE/Assemblée générale: Participer à la consultation relative à la détermination des balises en fonction du bilan.	Au plus tard le 1er juin	

PROCESSUS DE FORMATION DES GROUPES (suite)

	Étapes	Intervenants et responsabilités			Échéancier	Pratiques gagnantes	
		CSS	Direction	Enseignant(s) concerné (s)			Équipe-école
4	Faire la composition de la classe en fonction de l'historique des élèves		Revoir la proposition de la composition de la classe et déterminer si des modifications seraient requises en fonction des balises établies à l'étape 3.	Analyser les informations afin de procéder à la composition de la classe (enseignants de l'année en cours en vue de la composition des groupes de l'année suivante).	<p>Tenir compte des recommandations émises par le comité d'intervention (classement).</p> <p>Avoir en tête les élèves visés par la promotion sans la réussite (sec 3 à 5).</p> <p>S'adjoindre l'appui du personnel de soutien ou du personnel professionnel pour obtenir de l'information additionnelle permettant aux membres du comité d'intervention d'émettre les recommandations.</p>	Au plus tard à la mi-juin	
5	Voir à l'organisation des services de l'école		Organiser les services de l'école avec le comité école EHDAA en vue de l'année scolaire suivante pour répondre aux besoins des élèves.	Porter une attention particulière aux comportements de violence (verbale ou physique, volontaire ou involontaire).	Comité EHDAA: Faire des recommandations à la direction sur l'organisation des services de l'école. Bonifier les mesures ponctuelles pour répondre aux besoins.	Lors des journées pédagogiques de fin d'année (fin juin)	S'assurer d'avoir une dernière rencontre du comité EHDAA à la fin de l'année pour finaliser l'organisation des services de l'école pour les élèves S'assurer de la continuité de services dès la rentrée notamment auprès des élèves à risque.
			Relire le plan de lutte pour contrer la violence avec l'équipe-école et s'assurer que tous les intervenants rencontrent les responsabilités afférentes.			Début de l'année scolaire	

PROCESSUS - ANNÉE EN COURS

	Étapes	Intervenants et responsabilités			Échéancier	Pratiques gagnantes	
		CSS	Direction	Enseignant(s) concerné (s)			Équipe-école
6	Prendre connaissance du portrait de classe en début d'année scolaire pour assurer un service continu Réf.: 8-9.01 B)		<p>Remettre les informations en lien avec les élèves à risque et HDAA aux enseignants au plus tard le 15 septembre - Réf.: 8-9.01 B) Porter une attention particulière aux groupes ayant un nombre important d'élèves à risque et HDAA.</p> <p>Faire un portrait des élèves à risque et HDAA avec les enseignants. Fournir tous les renseignements nécessaires aux enseignants (DAP, PI, protocoles d'intervention).</p> <p>Transmettre toute l'information pertinente aux intervenants concernant les élèves lors du passage primaire vers le secondaire.</p> <p>Réviser les plans d'intervention.</p>	<p>Prendre connaissance du dossier des élèves à risque et HDAA, participer à la révision du plan d'intervention et mettre en place les moyens identifiés.</p> <p>Effectuer une rencontre entre l'enseignant de l'année en cours et l'enseignant de l'année précédente pour partager l'information au besoin</p> <p>Consulter le DAP.</p>	Prendre connaissance des plans d'intervention	Septembre à octobre et au besoin	

PROCESSUS - ANNÉE EN COURS (suite)

	Étapes	Intervenants et responsabilités			Échéancier	Pratiques gagnantes	
		CSS	Direction	Enseignant(s) concerné (s)			Équipe-école
7	Effectuer un suivi continu des élèves à risque.		<p>La Direction convoque une rencontre avec les différents intervenants qui entourent l'élève (ou les élèves) pour adapter les interventions/moyens aux besoins de l'élève (ou des élèves) = rencontre multi.</p> <p>Porter une attention particulière aux groupes ayant des défis au niveau de la composition de la classe.</p> <p>Agir avec diligence lors de situations de violence afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire.</p>	<p>Travailler en collaboration avec les différents intervenants qui entourent l'élève pour adapter les interventions/moyens aux besoins de l'élève = rencontre multi.</p> <p>Au besoin: Compléter et remettre à la direction le formulaire 8-9.07 pour demander du service ou une évaluation d'un élève.</p>		En continu	Bien documenter le dossier de l'élève entre autres, lors de l'utilisation du formulaire 8-9.07 lequel doit être déposé au DAP.
8	Revoir le portrait de classe et mettre à jour les PI au besoin.		<p>La direction convoque une rencontre avec l'enseignant et les intervenants qui entourent l'élève.</p>	<p>Travailler en collaboration avec le comité d'intervention.</p>		Au besoin	

PROCESSUS SI BRIS DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS PRÉSENT

	Étapes	Intervenants et responsabilités				Échéancier	Pratiques gagnantes
		CSS	Direction	Enseignant(s) concerné (s)	Équipe-école		
9	Effectuer une rencontre avec le comité d'intervention pour analyser les raisons pour lesquelles les moyens mis en place ne répondent pas aux besoins de l'élève.	Publiciser auprès des directions et des enseignants les différentes étapes de l'intégration des élèves à risque et HDAA.	S'assurer de convoquer rapidement la rencontre du comité d'intervention. Évaluer la mise en place des mesures temporaires au besoin. Identifier l'urgence de la situation en lien avec la santé et la sécurité de l'enseignant.	Compléter le formulaire 8-9.07 lorsqu'il considère que l'élève ne répond pas adéquatement aux mesures en place en spécifiant les actions réalisées.	Comité d'intervention: Trouver la zone où l'élève résiste pour déterminer dans quelle spécialité l'élève devrait être évalué. Réf.: 8-9.09 D) - Responsabilités du comité d'intervention.	Au besoin	
10	Effectuer les évaluations des élèves identifiés selon les mécanismes prévus.		Donner les moyens pour permettre la mise en place des recommandations émises par le comité d'intervention	Mettre en place les recommandations émises par le comité d'intervention	Comité d'intervention: Émettre des recommandations. Autres intervenants : Mettre en place les recommandations émises par le comité d'intervention.	Au besoin	

RÈGLEMENT À L'AMIABLE

11	Effectuer les rencontres pour le règlement à l'amiable.	Rassembler les différents intervenants du comité de règlement à l'amiable et tenir les rencontres requises.	Obtenir l'appui du SRH et du SEJ pour la mise en place du comité de règlement à l'amiable.	Faire part au SEBL de toute difficulté rencontrée dans le cadre du processus.	Comité de règlement à l'amiable: Émettre des recommandations exécutoires à la direction de l'établissement.	Au besoin	
----	---	---	--	---	--	-----------	--

Exemples de mesures à mettre en place

- Déterminer les personnes qui agiront comme soutien durant d'éventuelles situations de crise.
- Établir un protocole d'intervention gradué avec l'implication de la direction et du comité d'intervention.
- Procéder à l'ajout d'une ressource de manière temporaire le temps de mettre en place les moyens nécessaires.
- Offrir du soutien et des ressources à l'enseignante (appui d'une CP, TES, ou autre intervenant).
- Travailler les habiletés sociales en groupe classe ou en individuel.
- Organiser des ateliers pour travailler les habiletés sociales avec les élèves ayant fréquemment recours aux services TES.
- Revoir le plan de lutte contre la violence.
- Travailler davantage en prévention avec les élèves.
- Procéder à une évaluation de l'élève.
- Discuter, avec le comité d'intervention, des mesures à prendre pour l'élève, notamment en bris de fonctionnement (retrait temporaire du groupe à l'interne ou à l'externe, service conseil, service Répît, etc.).
- Se référer aux mesures prévues en début d'année au comité-école EHDA pour les bris de fonctionnement.